

L'Unapei demande à être associée à la mise en œuvre du service public de l'école inclusive

Paris, le 19 juin 2019. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, ont annoncé différentes mesures en faveur d'une école inclusive, qui pourraient être opérationnelles dès la rentrée prochaine. L'Unapei, acteur historiquement engagé pour que le droit à l'éducation devienne effectif pour tous les élèves en situation de handicap, se félicite de ces avancées. Cependant, l'Unapei, attentive quant à la mise en œuvre de ces actions, souligne quelques points de vigilance.

Ne pas se contenter d'une volonté affichée par le gouvernement

De la concertation « Ensemble, pour une école inclusive », à la diffusion d'une circulaire sur l'école inclusive et à l'adoption du projet de loi pour une école de la confiance en commission mixte paritaire, l'Unapei ne peut qu'approuver l'engagement du gouvernement.

Mais si l'Unapei salue la création d'un service public de l'école inclusive dès septembre 2019, l'association rappelle qu'une école véritablement inclusive doit assurer une scolarisation de qualité, continue, bénéfique à tous, avec un accompagnement adapté aux singularités et aux besoins de chaque élève.

L'Unapei partage ses points de vigilance

Pour construire une école inclusive efficace, **l'Unapei appelle le gouvernement à travailler main dans la main avec les associations pour une meilleure articulation** entre les ressources relevant de l'éducation nationale et celles relevant du secteur médico-social qui viennent ensemble en appui de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Or, certains points de vigilance doivent être pris en considération, notamment pour l'expérimentation des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés renforcés (PIAL) et dans la mise en œuvre des équipes mobiles d'appui médico-social :

- les accompagnements qui seront mis en œuvre à l'école doivent répondre aux **besoins individualisés des élèves**, tels qu'évalués et notifiés par la MDPH dans le respect de la loi de 2005 ;
- en parallèle de la transformation de l'offre médico-sociale, **le redéploiement des professionnels du secteur médico-social vers l'école « ordinaire » ne doit pas se faire au détriment de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap qui sont accompagnés dans les instituts-médico-éducatifs (IME) ou qui sont exclus aujourd'hui de l'école ;**
- **le service public de l'école inclusive doit apporter des solutions aux enfants et aux jeunes scolarisés partiellement ou déscolarisés.** L'Unapei refusera toute politique à double vitesse. En ce sens, les cellules d'écoute et de réponse qui sont mises en place dans chaque département depuis le mois de juin doivent pouvoir apporter des réponses concrètes à toutes les familles quelle que soit l'orientation MDPH de leurs enfants ;
- **l'ensemble des outils et des dispositifs doivent pouvoir être évalués conjointement** dans un esprit de co-construction et dans le respect de l'expertise de chacun.

L'Unapei prête à collaborer

Avec plus de 23 500 enfants accompagnés et/ou scolarisés en institut médico-éducatif et près de 6 500 élèves suivis à l'école et dans leur quotidien par les Sessad (Services d'éducation spéciale et de soins à domicile) du mouvement Unapei, l'association est le témoin des réalités et des difficultés vécues par les élèves et leurs parents sur tout le territoire national.

Forte de cette expertise de représentation des élèves et de leurs familles et de gestion d'établissements et services médico-sociaux, l'Unapei a proposé au ministre, Jean-Michel Blanquer, dans un courrier envoyé ce jour, de collaborer au comité national de suivi du service public de l'école inclusive. L'Unapei est également prête à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de l'expérimentation des PIAL renforcés et des équipes d'appui médico-social.

En proposant sa collaboration auprès du ministre de l'Éducation nationale, l'Unapei souhaite partager sa réflexion et ses expérimentations pour la réussite d'une école inclusive adaptée à chaque élève handicapé. Retrouvez [le livret détaillant le plaidoyer de l'Unapei pour une éducation inclusive \(cliquez sur le lien\)](#) et la diversité des bonnes pratiques existantes au sein du réseau.

À propos de l'Unapei

Mouvement citoyen, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes, quelle que soit la singularité de leur handicap, accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, inclusive et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau de 550 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei accompagne tout au long de leur vie 200 000 personnes handicapées, enfants et adultes, intellectuels et cognitifs. Ils sont atteints de trisomie 21, polyhandicapés, autistes ou porteurs de syndromes rares (X fragile, Prader Willy, Engelman, Williams, Rett,..). Chaque année, 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié avec des déficiences sévères. L'Unapei rassemble 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles et est la principale union d'associations pilotant des services et établissements dans le secteur du handicap en France : 3 000 établissements pilotés par 95 000 professionnels et 70 000 bénévoles.

<http://www.unapei.org/>

Contact presse :

Elodie Audonnet

e.audonnet@unapei.org

01 44 85 50 83 - 06 21 63 36 07